EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE
communion luthérienne et réformée

SYNODE NATIONAL DE GRENOBLE

2019

CAHIER POST-SYNODAL

Seuls les Actes du synode font foi quant au compte-rendu des débats et délibérations.

Sommaire

Relevé des décisions	page 3
Texte des décisions	Page 4
Message de la présidente du Conseil national	Page 15
Message du trésorier du Conseil national	Page 21

Relevé des décisions

Décision 1 – Élection du bureau du Synode
Décision 2 – Adoption de l'emploi du temps
Décision 3 – Récapitulatif du mouvement des ministres
Décision 4 – Règlement des allocations
Décision 5 – Postes
Décision 6 – Associations cultuelles
Décision 7 – Changements de région
Décision 8 – Création d'une commission liturgie
Décision 9 – Pour des textes théologiques en français
Décision 10 – Suppléants à la commission de conciliation et d'appel
Décision 11 – Approbation des comptes annuels (compte de résultat 2018 et bilan au 31 décembre 2018) et des actes de gestion financière et d'administration légale des biens
Décision 12 – Affectation du résultat 2018 de l'Union nationale
Décision 13 – Approbation du budget du Titre A 2019
Décision 14 – Traitement des ministres pour l'année 2019
Décision 15 – Prélèvement à la source
Décision 16 – Traitement des ministres pour l'année 2020
Décision 17 – Contributions des régions au Titre A du budget de l'Union nationale pour l'exercice 2020
Décision 18 – Modifications apportées à la Constitution
Décision 19 – Modifications apportées aux statuts de l'Union nationale
Décision 20 – Modifications apportées aux Statuts-types des associations cultuelles
Décision 21 – Modifications apportées aux Statuts-types des associations cultuelles à vocation régionale
Décision 22 – Modifications apportées au Règlement d'application
Décision 23 – Temps sabbatique des ministres occupant un poste ou une charge d'aumônerie
Décision 24 – Modifications apportées au Règlement des synodes
Décision 25 – Ratification des dispositions relatives aux enseignants de l'IPT
Décision 26 – Ratification des dispositions en matière de conciliation et d'appel
Décision 27 – Ratification des dispositions du FOSOREC
Décision 28 – Vœu n°1 : Sur le commerce des armes
Décision 29 – Vœu n°2 : Mission de l'Eglise et ministères
Décision 30 – Election de la.du modérateur.trice pour le Synode national 2020

Le synode compte 105 membres inscrits disposant d'une voix délibérative.
La majorité absolue est de 53 voix.

*

Texte des décisions

Décision 1 – Election du bureau du Synode

Sont élus par acclamation en qualité de questeurs : Loïc Engelhard (O ; chef questeur), Marcel Mbenga (CAR), Marc de Bonnechose (COM), Frédéric Van Migom (PACCA), Isabelle Bolgert (RP), Caroline Chapot (N-N), Pauline Jeanmougin (SO), Roselyne Arnaud-Despres (CLR).

Sont élus par acclamation en qualité de secrétaires : Esther-Mélanie Boulineau (RP) ; Esther Sanseigne (E-M) ; Étienne Rufenacht (O) ; Aurélie Derupt (N-N) ; Serge Raspaud (CLR), Daniel Schoenenberger (SO).

Sont élus à bulletins secrets en qualité de vice-modérateurs : Alain Tamegnon-Hazoumé (ILP), 91 voix pour ; pasteure Sophie Zentz-Amédro (PACCA), 91 voix pour.

Décision 2 – Emploi du temps *(Adoptée ; 91 voix pour)*

Le Synode adopte le projet d'emploi du temps qui lui a été soumis.

Décision 3 – Récapitulatif du mouvement des ministres *(Adoptée ; 86 voix pour ; 1 contre)*

Le Synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Grenoble du 30 mai au 2 juin 2019, approuve, pour ce qui le concerne, le récapitulatif du Mouvement des ministres EPUdF du 26 mars 2018 au 24 mars 2019 avec deux corrections (VOORWINDEN Marlies à Beaucaire-Tarascon venant de l'Ensemble Vallées cévenoles ; BLANC Nicolas à l'Ensemble Vallées cévenoles venant de Hors cadre).

Décision 4 – Règlement des allocations *(Adoptée ; 88 voix pour)*

Le Synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Grenoble du 30 mai au 2 juin 2019, ratifie le nouveau règlement des allocations, tel que proposé à l'annexe 4 du rapport du Conseil national.

Décision 5 – Postes *(Adoptée ; 91 voix pour)*

Le Synode national,
Vu l'article 24 de la Constitution,
Vu la demande du Synode régional 2018 de la région Centre-Alpes-Rhône,
Sur la proposition du Conseil national et le rapport de la Commission des affaires générales,
Décide la création à titre définitif du poste « Villefranche Lyon Nord ».

Décision 6 – Associations cultuelles *(Adoptée ; 90 voix pour)*

Le Synode national,
Vu l'article 2 des statuts de l'Union nationale,
Vu l'article 11§2 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,
Vu les avis des synodes régionaux concernés,

1° prononce l'admission à l'Union nationale de :

- l'association cultuelle de l'Eglise réformée évangélique de Les Plantiers (région Cévennes-Languedoc-Roussillon)
- l'association cultuelle de l'Eglise protestante unie de l'Estréchure-Saumane-Peyrolles (région Cévennes-Languedoc-Roussillon)

2° approuve les regroupements :

▪ Dans la région Cévennes-Languedoc-Roussillon,
- des associations cultuelles de la Gardonnenque Brignon – Saint Maurice de Cazevieille et de la Gardonnenque Saint-Maurice de Cazevieille-Brignon dans l'association cultuelle de Brignon – Saint Maurice de Cazevieille (2014)
- des associations cultuelles de Cannes, Combas, et Sommières dans l'association cultuelle de Sommières et Villages (2018)

▪ Dans la région Ouest :
- des associations cultuelles de l'Eglise réformée du Bocage vendéen, de Mouilleron-en- Pareds et de l'Eglise protestante unie du Bocage vendéen dans l'association cultuelle de l'Eglise protestante unie du Bocage vendéen (2014).

3° confirme les admissions à l'Union nationale de :

▪ Dans la région Cévennes-Languedoc-Roussillon,
- l'association cultuelle de l'Eglise protestante unie de Sommières et Villages (regroupement des AC de Cannes, de Combas, de Sommières.
- l'association cultuelle de l'Eglise protestante unie de de la Vallée Longue (regroupement des AC du Collet de Dèze et de Saint Privat de Vallongue).
- l'association cultuelle de l'Eglise protestante unie en cœur d'Hérault (regroupement des AC de Montagnac-St Pargoire et Nord-Hérault).
- l'association cultuelle d'Hérault Montagne (regroupement des AC de St Pargoire et Nord-Hérault).

▪ Dans la région Ouest :
- l'association cultuelle de l'Eglise protestante unie du Cognaçais (anciennement Eglise réformée de Cognac, région Ouest)

qui ont adopté de nouveaux statuts comportant un changement de dénomination.

4° prend acte des dissolutions :

▪ Dans la région CAR,
- des associations cultuelles du Pays de Bourdeaux, de Puy-Saint-Martin-La Valdaine, de Devesset (2018)

▪ Dans la région CLR,
- des associations cultuelles de Cannes, Cros-Bourras, Gardonnenque Saint-Maurice de Cazevieille-Brignon, Junas-Aujargues-Souvignargues (2014)
- de l'association cultuelle régionale pour les ministres (ACEMIN), de l'association cultuelle de Garrigue-Vistrenque, des associations cultuelles d'Aubais, Calvisson-Solorgue et Boissières, Congénies, Clarensac-Saint-Come, Caveirac-Langlade-St Dionisy, situées dans la Vaunage (2015)

- des associations cultuelles de Blauzac et Vallerargues, Mus-Codognan, Saint Gilles (2017)
- de l'association cultuelle de Genolhac (2018)
- des associations cultuelles du Pays Saint-Affricain, de Nord Hérault, de Vézénobres-Ners, Tamaris-Salindres, Cèze Auzonnet les Mages, Cèze Auzonnet St Ambroix, Cèze Auzonnet Bessèges (2019).

▪ Dans la région Est-Montbéliard,
- des associations cultuelles de Verdun, Lunéville-Dombasle (2014)

▪ Dans la région Ouest,
- des associations cultuelles de Châteauneuf sur Charente, du Bocage vendéen, de Mouilleron-en-Pareds (2014)

▪ Dans la région parisienne réformée,
- de l'association cultuelle de Saint Denis lès Rebais (2016)

Décision 7 – Changement de région *(Adoptée ; 89 voix pour)*

Le Synode national,
Vu l'article 11§2 de la Constitution confiant au synode national la délimitation des circonscriptions régionales,
Vu la demande de rattachement à la région Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur, présentée par l'assemblée générale du 22 avril 2018 de l'association cultuelle de la paroisse de la Transfiguration à Nice,
Vu la demande de rattachement à la région Centre-Alpes-Rhône, présentée par l'assemblée générale du 26 avril 2015 de l'association cultuelle de la paroisse luthérienne de Lyon,
Vu les propositions de modification de la Constitution soumises à l'avis des synodes régionaux, notamment en ce qui concerne les articles 6§3 et 24§6,
Vu les avis favorables émis par le synode régional 2015 et 2018 de l'inspection Luthérienne de Paris,
Vu l'avis favorable émis par le synode régional 2015 de la région Centre-Alpes-Rhône,
Vu l'avis favorable émis par le synode régional 2018 de la région Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur,
Donne son accord au choix de la paroisse « Communauté luthérienne de Lyon » de faire dorénavant partie de la région « Centre Alpes Rhône » au lieu et place de la région « Inspection luthérienne de Paris » ;

Donne son accord au choix de la paroisse « La Transfiguration-Nice » de faire dorénavant partie de la région « Provence Alpes Corse Côte d'azur » au lieu et place de la région « Inspection luthérienne de Paris ».
Fixe au 1er juillet 2019 la date d'effet du transfert, sauf en ce qui concerne les éléments comptables et financiers qui entreront en vigueur au 1er janvier 2020 et précise que pour ces deux associations cultuelles deviennent notamment applicables à cette date les dispositions de l'article 6 §3 et de l'article 24 §6 de la Constitution.

Décision 8, prise en cours de débat – Création d'une commission de liturgie (Adoptée ; 76 voix pour ; 4 contre)

Le synode national donne un avis favorable à la création d'une commission de liturgie.

Décision 9, prise en cours de débat – Pour des textes théologiques en français (Adoptée ; 75 voix pour ; 1 contre)

Le Synode national demande au Conseil national d'entrer en dialogue avec la CEPE (Communion des Eglises protestantes d'Europe) afin que les textes théologiques élaborés soient disponibles en français.

Décision 10 – Suppléants à la commission de conciliation et d'appel

Sont élus à bulletins secrets
Henry Laslandes avec *87 voix*
Jan-Albert Roetman avec *87 voix*
Isabelle Veillet avec *86 voix*
Marie-Christine Michau avec *81 voix*

Décision 11 – Approbation des comptes annuels (compte de résultat 2018 et bilan au 31 décembre 2018) et des actes de gestion financière et d'administration légale des biens *(Adoptée ; 89 voix pour)*

Le Synode national,
Ayant pris connaissance du compte de résultat 2018 et du bilan au 31 Décembre 2018 de l'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes,

- approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont soumis, soit un total de bilan à 71 038 172 €, et présentant un déficit pour un montant de 353 027 €,

- délègue au synode de chaque région le soin :
  1 - de rendre compte des titres B, C, D et E de sa circonscription,
  2 - d'affecter le résultat de la région tel qu'il ressort de l'arrêté des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- approuve les actes de gestion financière et d'administration légale des biens de l'Union nationale au cours de l'exercice écoulé.

Décision 12 – Affectation du résultat 2018 de l'Union nationale *(Adoptée ; 89 voix pour)*

Le Synode national,
Ayant pris connaissance du rapport de gestion financière du Conseil national ainsi que des comptes de l'Union nationale pour l'exercice 2018, approuve :

1. l'affectation du résultat des opérations du siège (produits financiers compris) à la réserve générale, pour un montant de :
   - Résultat du titre A — - 51 750,46 €
   - Solde produits/frais financiers sur les comptes du siège — 3 556,94 €
   - Total — - 55 307,40 €

2. l'affectation des résultats aux fonds spécifiques tels qu'ils lui sont soumis :
   - Fonds immobilier — - 18 964,87 €
   - Fonds allocations — 0 €
   - Fonds entraide — 1 798,46 €
   - Fonds assurance — - 8 352,75 €
   - Fonds protestantisme et images — - 6 130,16 €
   - Fonds IPT — 0 €
   - Fonds projets — - 31 351,91 €
   - Fonds Témoignage et développement — - 78 300,00 €

Soit un total de résultat affecté au titre du siège de — - 196 609,63 €

3. La délégation au synode de chaque région précisée dans la décision 1 portera sur :
   - l'affectation du résultat du Titre E pour un montant global de — 27 854,57 €
   - l'affectation du résultat des opérations courantes des régions pour un montant global de — - 357 282,52 €
   - l'affectation du résultat global des fonds des régions pour un montant global de — 173 010,46 €

Total affecté égal au résultat des comptes annuels de l'Union nationale — - 353 027,12 €

Décision 13 – Approbation du budget du Titre A 2019 *(Adoptée ; 81 voix pour)*

Le Synode national,
Vu le rapport de gestion financière du Conseil national,

approuve le budget du Titre A pour l'année 2019, arrêté à 5 888 974 € en recettes et dépenses.

Décision 14 – Traitement des ministres pour l'année 2019 *(Adoptée ; 91 voix pour)*

Le Synode national,
Vu l'article 27 du Règlement d'application de la Constitution,
Vu le rapport de gestion financière du Conseil national,

approuve les décisions prises par le Conseil national relatives aux traitements des ministres, à savoir :

a) le traitement brut mensuel de base est porté à 1 211,91 € au 1er janvier 2019,
b) le taux de base du supplément pour enfant à charge est maintenu à 48 € par enfant et par mois, celui à taux majoré à 92 €,
c) le montant maximum de l'indemnité de résidence est maintenu à 1 360 € bruts,
d) le montant du crédit documentaire est maintenu à 275 €.

Décision 15 – Prélèvement à la source *(Adoptée ; 83 voix pour ; 2 contre)*

Le Synode national,
Vu le rapport de gestion financière du Conseil national,
Vu les conditions, notamment d'urgence, dans lesquelles les dispositions du prélèvement à la source doivent se mettre en place,
Vu la décision du bureau du Conseil national du 24 avril 2019,

demande au Conseil presbytéral de chaque association cultuelle membre de l'UNAC-EPUdF de consentir à l'administration fiscale, représentée par le centre des impôts localement compétent, un mandat de prélèvement SEPA pour prélever sur son compte bancaire les sommes, le cas échéant, dues au titre du prélèvement à la source exigible pour les ministres mis à sa disposition et les laïcs qu'elle emploie, prélèvement qui sera effectué sur la base des éléments calculés et transmis directement à l'administration fiscale par les services nationaux de l'UNAC-EPUdF.

Décision 16 – Traitement des ministres pour l'année 2020 *(Adoptée ; 92 voix pour)*

Le Synode national, sur proposition du Conseil national,
- fixe à 1,8% le taux maximal d'augmentation du traitement brut mensuel de base de l'année 2020 par rapport à celui de l'année 2019.
- délègue au Conseil national la possibilité d'ajuster ce taux d'augmentation du traitement brut mensuel de base (TBMB) entre 0% et 1,8 % et la date d'application de cette augmentation au cours de 2020, en une ou plusieurs fois, en fonction de l'inflation effectivement constatée.

Décision 17 – Contributions des régions au titre A du budget de l'Union pour l'exercice 2020
(Adoptée ; 93 voix pour, 1 contre)

Le Synode national,
Sur proposition des conseils régionaux,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Sur avis favorable du Conseil national,

fixe les contributions des régions au Titre A 2020 comme suit :

Région	**Budget 2020**
Centre-Alpes-Rhône	1 070 000
Cévennes-Languedoc-Roussillon	650 000
Est-Montbéliard	236 000
Nord-Normandie	256 600
Ouest	490 000
Provence-Alpes-Corse-Côte d'azur	473 000
Région parisienne	1 703 700
Sud-ouest	635 000
Inspection luthérienne de Paris	96 000
Total	**5 610 300 €**

Les décisions relatives à la Constitution nécessitent d'être adoptées par les 2/3 des votants.
Compte est fait des votants : 93. Il est nécessaire que les modifications obtiennent 62 voix pour.

Décision 18 - Modifications apportées à la Constitution *(Adoptée ; 91 voix pour)*

Vu la Constitution,
Vu la décision 17 par laquelle le Synode national a adopté à titre expérimental pour la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019 plusieurs dispositions et autorisé la région Est-Montbéliard à les mettre en œuvre,
Vu les décisions du conseil national prises à la majorité des deux-tiers de ses membres soumettant à l'avis des synodes régionaux le projet de modification de la Constitution,
Vu les avis exprimés par les synodes régionaux,
Vu le rapport et ses annexes,
Le synode national
DECIDE

1. de remplacer le texte en vigueur de la Constitution par celui approuvé par le présent synode national selon l'annexe 1.C.

2. Dispositions dérogatoires

2.1 maintient en qualité de dispositions expérimentales les dispositions inscrites à ce titre à l'article 2 § 3 et à l'article 4 § 2 (2nd alinéa) de la Constitution ainsi qu'aux articles 4.5 et 7 des statuts-type des associations cultuelles pour une nouvelle période expérimentale de huit années courant à partir du 1er juillet 2019 (sous réserve des modifications proposées pour la rédaction de l'article 2 du RA),

2.2. confirme les dispositions approuvées par la décision 17 du Synode national 2014 et décide de remplacer partout la mention « disposition commune expérimentale pour une région luthérienne-réformée » par « Disposition particulière pour la région luthérienne et réformée Est-Montbéliard » (suite à C36,8),

2.3. décide d'intituler « Disposition particulière pour l'inspection luthérienne de Paris » les dispositions mentionnées aux art.7 § 2 bis et 21 § 14 bis,

2.4. décide d'intituler « dispositions particulières pour la région luthérienne et réformée Est-Montbéliard et pour l'inspection luthérienne de Paris » celles portées aux articles 8 § 3bis, 9 § 2 bis et 10 § 2 bis.

3. autorise le Conseil national à

* supprimer la mention du scrutin secret (article 16, § 7, b) dans tous les passages où il l'était jusqu'à présent (cf. fascicule 2, p.37, point B, 1er alinéa) ;

* remplacer partout les mentions de « commission de réexamen » par « commission de recours » ;

***** pour la clarté du texte, à scinder le paragraphe 5 de l'article 9 (Ministères régionaux, collégiaux et personnels) en deux parties (5.1 et 5.2), à l'instar de ce qui a été décidé en 2014 pour la région Est-Montbéliard.

4. donne son accord au projet d'adjonction dans l'édition de la Constitution de tableaux récapitulatifs :

-Art.7 : Composition du SR : critères pour l'attribution à une association cultuelle de la voix délibérative ou consultative (décision 20 SN Avignon-2014)

-Art. 11 : attributions du synode national : tableau de la p. 31 du fascicule 2

Décision 19 – Modifications apportées aux statuts de l'Union nationale *(Adoptée ; 91 voix pour)*

Vu les statuts de l'Union nationale, notamment l'article 10,
Vu la décision du conseil national prise à la majorité des deux-tiers de ses membres soumettant à l'avis des synodes régionaux le projet de modification de la Constitution,
Vu les avis exprimés par les synodes régionaux,
Vu le rapport,
Le synode national
Approuve la nouvelle rédaction de la Préface historique et des Principes ecclésiologiques des statuts de l'Union nationale ainsi que l'insertion de la Déclaration de foi adoptée par le synode national de Lille en 2017.

Décision 20 – Modifications apportées aux statuts-types des associations cultuelles *(Adoptée ; 92 voix pour)*

Vu l'article 36 § 6 de la Constitution,
Vu les statuts-types des associations cultuelles membres de l'union nationale, notamment l'article 11.2,
Vu la décision du conseil national prise à la majorité des deux-tiers de ses membres soumettant à l'avis des synodes régionaux le projet de modification des statuts-type des associations cultuelles,
Vu les avis exprimés par les synodes régionaux,
Vu le rapport,
Le synode national

1) Approuve les modifications apportées aux statuts-type des associations cultuelles,
2) Demande aux associations cultuelles de modifier leurs statuts pour inclure ces changements lors de la tenue des assemblées générales ordinaires au plus tard en 2023.

Décision 21 – Modifications apportées aux statuts-types des associations cultuelles à vocation régionale *(Adoptée ; 92 voix pour)*

Vu l'article 36 § 6 de la Constitution,
Vu les statuts-type des associations cultuelles à vocation régionale,
Vu la décision du conseil national prise à la majorité des deux-tiers de ses membres soumettant à l'avis des synodes régionaux le projet de modification des statuts-type des associations cultuelles à vocation régionale,
Vu les avis exprimés par les synodes régionaux,
Vu le rapport,
Le synode national

1) Approuve les modifications apportées aux statuts-type des associations cultuelles à vocation régionale,
2) Demande aux associations cultuelles à vocation régionale de modifier leurs statuts pour inclure ces changements lors des assemblées générales ordinaires au plus tard en 2023.

Décision 22 – Modifications apportées au Règlement d'application *(Adoptée ; 87 voix pour)*

Vu la Constitution et les modifications apportées par la décision 18 du présent synode national,
Vu le Règlement d'application de la Constitution,
Vu la décision du conseil national approuvant le projet de modification du Règlement d'application,
Vu le rapport, présenté au nom de la commission du règlement,
Le synode national
Approuve les modifications apportées au Règlement d'application.

Décision 23 - Temps sabbatique des ministres occupant un poste ou une charge ministérielle d'aumônerie *(Adoptée ; 78 voix pour, 3 contre)*

Vu la Constitution, art. 21§ 15, a
Vu le Règlement d'application de l'article 15 a de la Constitution,
Vu le rapport sur la première mise en œuvre du temps sabbatique,
Sur proposition du conseil national,

le synode national
1) institue à titre transitoire une condition d'exercice du ministère plus longue pour la première application à un ministre occupant un poste ou une charge ministérielle d'aumônerie,
2) fixe cette durée à
*25 ans de ministère pour les trois premières années d'application, soit des temps sabbatiques se déroulant entre le 1er mai 2020 et le 30 avril 2023,
*20 ans de ministère pour les cinq années suivantes, soit des temps sabbatiques se déroulant entre le 1er mai 2023 et le 30 avril 2028,
*15 ans de ministère pour les années suivantes, soit des temps sabbatiques se déroulant entre le 1er mai 2028 et le 30 avril 2035 au plus tard,
3) charge chaque conseil régional d'établir en conséquence le calendrier de départ en temps sabbatique des ministres en exercice dans la région,
4) demande au conseil national, au vu des premières années de mise en œuvre de cette nouvelle disposition, d'étudier les modalités de mise en œuvre des premières demandes de la seconde période de temps sabbatique et, si nécessaire, de les proposer au synode national.

Décision 24 – Modifications apportées au Règlement des synodes *(Adoptée ; 87 voix pour)*

Vu la Constitution et les modifications apportées par la décision 18 du présent synode national,
Vu le Règlement des synodes,
Vu la décision du conseil national approuvant le projet de modification du Règlement des synodes,
Vu le rapport, présenté au nom de la commission du règlement,
Le synode national,

1) Approuve les modifications apportées au Règlement des synodes,
2) Demande à chaque synode régional de revoir en conséquence le Règlement qui lui est propre.

Décision 25 – Ratification des dispositions relatives aux enseignants de l'IPT et au pourvoi des postes *(Adoptée ; 89 voix pour)*

Vu la décision 6 du Synode national de Lyon (2013) ratifiant la nouvelle rédaction « de manière provisoire et sous réserve de modifications ultérieures de la Constitution »,
Vu la décision 18 du présent synode national, approuvant les modifications de la Constitution,
Vu la décision du conseil national du 23 mars 2019,
Vu le rapport,
Le synode national
Ratifie la nouvelle rédaction des dispositions relatives aux enseignants de l'IPT et au pourvoi des postes.

Décision 26 – Ratification des dispositions fixant la procédure en matière de conciliation et de sanctions disciplinaires *(Adoptée ; 85 voix pour)*

Vu la décision 9 du Synode national de Lyon (2013) approuvant les dispositions fixant la procédure en matière de sanctions disciplinaires,
Vu les avis de la commission de discipline, de la commission d'appel et de la commission du règlement,
Vu la décision du conseil national du 23 mars 2019,
Vu le rapport de la commission du règlement
Le synode national
- approuve la fusion en un seul document des « Dispositions fixant la procédure à suivre en matière de sanctions disciplinaires » et de l'« Aide-mémoire relatif à la procédure en matière de différends et sanctions disciplinaires »,
- ratifie les « Dispositions fixant la procédure à suivre en matière de conciliation et de sanctions disciplinaires ».

Décision 27 – Ratification des dispositions fixant la possibilité d'intervention du FOSOREC au bénéfice d'un ancien proposant, ancien ministre associé ou ancien ministre venant d'une autre Eglise issue de la Réforme *(Adoptée ; 89 voix pour)*

Vu la décision 18 du présent synode national, approuvant les modifications de la Constitution, et notamment au §5 de l'article 27,
Vu la décision 22 du présent synode national, approuvant les modifications du Règlement d'application,
Vu la décision du conseil national dans sa séance du 23 mars 2019,
Le synode national
- approuve la création d'un règlement du Fonds de solidarité et de reconversion professionnelle pour les anciens proposants, anciens ministres associés ou anciens ministres venant d'une autre Eglise issue de la Réforme,
- ratifie le Règlement proposé.

Décision 28 – Vœu n°1, Sur le commerce des armes (*Adopté ; 82 voix pour)*

Le traité sur le commerce des armes (ATT) de l'ONU, en vigueur depuis 2014, stipule qu'avant toute vente d'armes le gouvernement du pays fournisseur doit évaluer les risques liés à ce transfert, au regard de critères bien précis, notamment pour déterminer si ces armes sont susceptibles d'être utilisées de manière abusive pour perpétrer des violations des droits humains ou de crimes de guerre. S'il y a un risque sérieux, la transaction ne pourra être autorisée par le pays fournisseur.
C'est en se basant sur ce traité que tout récemment l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) a déposé un recours devant le Tribunal administratif pour bloquer la livraison d'armes françaises à destination de l'Arabie Saoudite. Bien que ce recours ait été rejeté, l'ACAT vient d'annoncer que le cargo saoudien Bahri Tabuk a quitté vide les eaux territoriales françaises.

Le Synode national de l'EPUdF, réuni à Grenoble, du 30 mai au 2 juin 2019, demande au Conseil national de féliciter l'ACAT pour ses démarches et d'encourager l'ACAT et d'autres acteurs à rester vigilants sur ce sujet et incite la Fédération protestante de France à intervenir auprès du Gouvernement pour lui demander de ne jamais transiger quant au Traité sur le commerce des armes (ATT).

Décision 29 – Vœu n°2, Mission de l'Eglise et ministères (*Adopté ; 88 voix pour, 2 contre)*

Le Synode national de l'EPUdF réuni à Grenoble du 30 mai au 2 juin 2019
- Eu égard à la forte attente pesant d'ores et déjà sur le Synode national 2021 sur les ministères
- Apprenant que le sujet proposé pour le Synode national 2022 serait « Quelle mission pour l'Eglise ? »
- Conscient que notre Eglise se transforme, qu'elle a sans doute devant elle de profonds changements à vivre, et en tout cas de plus en plus de mal à se contenter d'adaptations périphériques

Discerne que ces sujets, différents en apparence, sont liés les uns aux autres et peuvent se résumer en une seule interrogation : « Quels ministères pour participer à quelle mission pour laisser advenir quelle Eglise ? »

Demande au Conseil national que le Synode national 2023 prenne le temps de mettre en perspective les travaux des années précédentes.

Demande au Conseil national de rendre plus lisible la cohérence de cette réflexion triennale par laquelle il s'agit d'accueillir, avec l'aide de l'Esprit Saint, une vision qui puisse guider l'Eglise vers son espérance.

NB : *les vœux 3 et 4 n'ont pas été adoptés.*

Décision 30 - Élection du.de la modérateur.trice pour le synode 2020

Pasteure Florence BLONDON, *80 voix, élue*.

Message de la présidente du Conseil national

- Seul le prononcé fait foi -

Synode national de Grenoble, 2019

Sentinelle, où en est la nuit ? Le matin vient[1]…

Au livre du prophète Esaïe, on interroge la sentinelle, « Garde, Où en est la nuit ? Il répond : Le matin vient mais c'est encore la nuit. »
La parole du Seigneur s'adresse au prophète Jérémie ; « Que vois-tu, Jérémie ? ». « Je vois une branche d'amandier » dit Jérémie. « Je veille à l'accomplissement de ma parole » répond le Seigneur.
Et nous, que voyons-nous ? Quelle direction doit prendre l'Eglise protestante unie aujourd'hui ?
Nous avons les oreilles qui bruissent encore des résultats des élections européennes, des explications, analyses, contre-analyses. Réussissons-nous à garder les yeux ouverts et le cœur disponible pour comprendre où Dieu nous attend, dans cette France ou presque un quart des votants se sont tournés vers un parti d'extrême droite, dans cette Europe où les populismes gagnent du terrain en bien des lieux ?

Ecologie, immigration, Europe chrétienne, justice sociale…

Voir, guetter, attendre, il ne s'agit pas là d'immobilisme, mais il faut prendre le temps de l'analyse, il faut prendre le temps de la prière, du discernement pour comprendre où se trouve le lieu de notre fidélité à Dieu dans ce temps qui est le nôtre.

Ecologie, immigration, Europe chrétienne, justice sociale, autant de sujets qui ont été péniblement portés pendant la campagne pour les élections européennes, et qui exigent notre réflexion et notre action, comme citoyens et comme chrétiens.

Ecologie
Le réchauffement et la justice climatique, la disparition des espèces animales, la pollution et ses conséquences sur la santé, en un mot l'écologie est le défi qu'il nous faut aborder, personnellement et collectivement. Ce défi questionne notre foi et doit être aussi travaillé au regard de l'espérance qui est la nôtre. Quand nous confessons Dieu, le père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, quand nous nous disons créés à l'image de Dieu, pouvons-nous accepter de détruire ? Nous ne sommes pas concernés uniquement en tant que citoyens, parents et colocataires de la terre, mais nous devons aussi répondre de notre foi et de notre espérance pour le monde que Dieu aime.
C'est un sujet difficile parce qu'il touche les moindres de nos habitudes, ce que nous mangeons, comment nous nous déplaçons, comment nous nous habillons… J'espère que nous saurons nous armer de courage devant la difficulté et que chacun se saisira du sujet, si ce n'est pas déjà fait, dans chaque paroisse et chaque Eglise locale en vue des synodes prochains.

Immigration
L'immigration et l'accueil des exilés est un deuxième thème majeur pour l'Europe. La crise migratoire provoquée par la guerre en Syrie a

[1] Esaïe 21,12

mis en lumière l'incapacité de l'Europe à se doter de règles communes et efficaces pour venir en aide à tous ceux que la guerre et la misère avaient jetés sur les routes et qui frappaient aux portes de l'Europe. L'Europe politique a manifesté dramatiquement son impuissance et l'oubli des convictions qui avaient conduit à sa création. Notre Eglise a redit publiquement à cette tragique occasion que l'accueil des exilés n'est pas une option parmi d'autres, mais la voie que l'Evangile nous invite à suivre. Cette affirmation se trouve aujourd'hui contestée au sein même de notre Eglise. Des hommes et des femmes ont peur. Ils n'imaginent pas que l'accueil des étrangers soit possible sans mise en danger de leur propre sécurité. Certains se battent eux-mêmes pour vivre dans des conditions précaires et voient l'attention portée aux étrangers comme une privation de celle qu'ils seraient en droit d'attendre pour eux-mêmes. Il est de notre responsabilité d'entendre ces peurs, de leur donner la possibilité de s'exprimer au sein de l'Eglise, sans jugement. Il est également de notre responsabilité d'accompagner ces personnes et leur assurer qu'elles ont leur place dans la communauté. De nombreux récits évangéliques mettent en scène la peur des disciples et la manière dont Jésus les accompagne jusqu'à son dépassement. Je crois que Christ nous libère de la peur comme de bien d'autres enfermements. L'Eglise a pour mission d'en témoigner.

L'accueil des exilés est la voie que l'Evangile nous invite à suivre

Identité chrétienne

Un troisième thème brandi de diverses manières, et d'ailleurs de manières très contradictoires selon les partis et les pays, c'est la fameuse identité chrétienne de l'Europe, de la France… Depuis les racines chrétiennes jusqu'aux valeurs chrétiennes, c'est à qui le clamera le plus fort. Le bruit fait autour de la « christianité »[2] est inversement proportionnel au nombre déclaré de chrétiens pratiquants. L'épisode des crucifix tout à coup exhibés en Autriche, ou encore en Italie au soir des élections européennes, ou l'épisode de la crèche en carton-pâte tout à coup absolument nécessaire dans le hall d'une mairie seraient drôles s'ils n'étaient pas affligeants. Que croient donc défendre ceux qui les brandissent ? La foi chrétienne ? Parce que le plus sûr moyen de la préserver serait d'exposer un crucifix ou une crèche ? Bien sûr que non ! Ce n'est pas la foi chrétienne qu'ils souhaitent défendre (d'ailleurs la plupart de ces promoteurs seraient bien en peine de réciter le credo), mais une culture héritée d'une civilisation marquée par le christianisme pendant de nombreux siècles. Pour la France, depuis plus de 100 ans, le choix a été fait d'un Etat laïque, choix encouragé par les protestants. La société française est constituée d'influences diverses et mêlées. Le christianisme en est une parmi d'autres, et ce depuis des générations.

A mon sens, il n'y a pas d'identité chrétienne, il y a des cultures façonnées par une histoire où une forme de christianisme a joué un grand rôle. La culture danoise n'a pas grand-chose à voir avec la culture italienne. Je reviendrai tout à l'heure sur la question de l'identité.

Justice sociale

Un quatrième sujet a secoué la France depuis novembre dernier. Les « Gilets jaunes » ont revendiqué plus de justice sociale. Cela a conduit le gouvernement à organiser un grand débat national. Est-ce que cela apportera plus d'écoute des personnes modestes ? Est-ce que de nouveaux moyens de solidarité seront inventés pour une meilleure répartition des richesses ? Je voudrais le croire. Mais au-delà de cette exigence de plus de justice sociale, et sans prétendre résumer les analyses sociologiques et politiques de ce mouvement, je voudrais partager deux sentiments. Le premier, c'est une grande tristesse devant la solitude, l'isolement exprimé par les personnes

[2] L'Europe est-elle chrétienne ?, Olivier Roy, Seuil, 2019.

qui ont endossé ces gilets jaunes. Plusieurs d'entre elles redécouvraient dans cette action, sur ces ronds-points, qu'elles n'étaient pas seules au monde, mais qu'existaient autour, à côté, dans la même ville, le même village, la même rue, des êtres humains avec lesquels il est bon de parler, d'échanger, de boire un café ensemble. Quelle solitude massive a été créée par notre société de confort et d'individualisme ! Et avec la tristesse, l'inquiétude m'a saisie. Des hommes et des femmes sont descendus dans la rue des jours et des jours, des nuits aussi, au départ pour défendre leur intérêt, pour le prix de l'essence, pour pouvoir rouler à 90 km/h. C'est sans doute réducteur de dire cela, et bien sûr, cette augmentation du prix de l'essence était la goutte de trop. Mais cette protestation m'inquiète. Où est la conscience de l'intérêt général ? Où est la protestation pour la vie des autres ? Sont-ils sortis de nuit comme de jour pour que les ports français accueillent l'Aquarius et sa cargaison humaine en péril ? Comment vivre ensemble si chacun cherche son propre intérêt sans défendre celui d'autrui ? Comment vivre ensemble si chacun laisse libre cours à sa colère personnelle, sans aucun contrôle, aucune autolimitation ? Une société ne peut pas être une juxtaposition d'égos et de manifestations de toute-puissance.

Comment l'Eglise peut-elle aller à la rencontre des personnes pour manifester l'accueil inconditionnel, la place offerte à chacune et à chacun par le Christ ? Devrions-nous faire une nouvelle campagne d'affichage, sur toutes nos Eglises et nos temples, pour dire à ceux qui croient ne compter pour personne, qu'ils comptent pour Dieu et que nous pouvons en témoigner ? Mais aussi qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir… ?

Violence et abus

D'autres sujets encore nécessitent notre engagement. Les violences conjugales restent scandaleusement banales en France. Cachées, maquillées, elles sont très difficiles à endiguer et nécessitent une véritable mobilisation pour la vie de ces femmes, de ces hommes, réduites et réduits à croire qu'elles et ils ne sont pas dignes de vivre autre chose que le mépris. L'Evangile nous appelle à entendre les souffrances des victimes et à agir.

Entendre les victimes, c'est aussi être à l'écoute de ceux qui, enfants, ont été victimes d'abus sexuels. Notre Eglise, avec ses groupes d'enfants et de jeunes, ses mouvements de jeunesse, ne doit pas penser avoir été parfaitement à l'abri de ces abus. Dans notre Eglise aussi, des enfants ont pu être abusés, parce que l'individu pédophile ressemble à monsieur tout le monde (ou madame tout le monde) et que nous ne pouvons pas imaginer que cela puisse se produire « chez nous ». Et même si notre Eglise, comme institution, n'a pas étouffé « d'affaire », elle a pu ne pas croire que cela soit simplement possible, et de fait ne pas voir. Un guide de prévention a été élaboré l'année dernière, il doit être diffusé largement auprès des conseils presbytéraux et des équipes de catéchèse. Mais cela ne peut pas effacer le mal subi. L'Eglise veut être à l'écoute des victimes et veut se former pour mieux protéger les plus petits.

L'Eglise veut être à l'écoute des victimes et se former pour mieux protéger les plus petits

Vous pensez peut-être que je ne devrais pas parler de cela, et surtout pas en ouverture du synode national. Je me fais violence pour parler de ces sujets difficiles. Mais la vie naît de la lumière et pas de l'obscurité. Quand on met en lumière d'un coup ce qui a été durant des années dans la nuit, c'est bien sûr douloureux. Mais il n'y a pas d'autre solution pour que la vérité et la vie puissent triompher.

Sentinelle, où en est la nuit ? Le matin vient…

Oui, quand tout paraît encore sombre, noir, la sentinelle affirme « Le matin vient ». Comment oser affirmer cela, après avoir tenu de tels propos ? L'espérance dit « le matin vient » alors qu'il fait encore noir. Le chrétien affirme la résurrection, quand tout semble dans l'impasse. Comme je le dis souvent pour plaisanter, tout est désespéré ? Formidable ! Nous sommes les spécialistes des situations

désespérées puisque c'est alors que l'espérance prend tout son sens.

Je voudrais faire un détour et vous inviter à être spectateur d'une rencontre entre un homme et une femme, pour chercher les lieux de fidélité pour notre Eglise aujourd'hui. Il s'appelle Jésus, elle, on ne connait pas son nom. Elle reste pour les lecteurs de la Bible, depuis 2000 ans, « la Samaritaine ».
A mon sens, cette rencontre interroge notre société et notre vie d'Eglise tout en nous encourageant dans la dynamique « Eglise de témoins ». Je vais essayer de partager ma conviction avec vous.

Invitation au détour : au bord du puits avec la samaritaine

Jésus, fatigué du voyage, s'était assis tel quel au bord de la source. Une femme de Samarie vient puiser de l'eau. Jésus lui dit : « Donne-moi à boire ». La femme lui dit : « Comment, toi qui es juif, peux-tu me demander à boire, à moi qui suis une samaritaine ? » En effet, les juifs ne veulent rien avoir de commun avec les samaritains. (Jean 4)
Vous connaissez la suite, et l'incroyable débat théologique qui se noue entre ces deux personnes que tout oppose a priori.
Rencontre entre un homme et une femme. Cette rencontre n'aurait jamais dû avoir lieu. La femme s'en étonne, puis les disciples quand ils reviennent des courses, mais ils se gardent bien de le dire. Jésus n'aurait pas dû adresser la parole à cette femme, d'abord parce qu'elle est une femme, ensuite parce qu'elle est de Samarie, et enfin parce qu'une femme qui va puiser de l'eau en plein midi a certainement beaucoup de choses à se reprocher (à tout le moins, elle ne veut croiser personne…).
Jésus manifeste ici une liberté totale dans ses rapports humains, liberté empreinte d'un respect inattendu. La Samaritaine ne manque pas de relever cette liberté et le lecteur est frappé de ce respect. Une femme à la « moralité douteuse » est, pour Jésus, digne de débattre des questions fondamentales de la théologie et de recevoir la révélation qu'il est le Messie. Rien que ça !

Vérité, respect et soumission mutuelle

Deux personnes qui se parlent en vérité et dans le respect, qu'il soit homme ou femme. L'Eglise est invitée à être ce lieu où des hommes et des femmes se parlent en vérité et dans le respect. En vérité, parce que, je ne vais pas y revenir, rien de bon ne naît du mensonge et de la dissimulation. Bien sûr, il faut du courage pour dire la vérité à l'autre, mais le laisser se bercer d'illusions peut être criminel. Il faut du courage pour dire la vérité et ne pas être juste « gentil », mais il y a plus d'amour à dire la vérité qu'à dire des gentillesses. Sans doute confondons-nous trop souvent gentillesse et amour fraternel et laissons-nous perdurer des situations dommageables pour l'Eglise, au nom du soi-disant amour fraternel. Ce n'est alors pas de l'amour fraternel, c'est seulement de la lâcheté. Toutefois dire la vérité en Eglise ne signifie pas manquer de respect, invectiver ou insulter. Ce n'est alors pas non plus la vérité qui gagne, mais la division !

Chaque fois qu'un ministre, qu'un membre de l'Eglise, se laisse entraîner à médire et maudire l'Eglise, il blesse son unité et se blesse lui-même. Bien des choses sont perfectibles, bien des choses doivent être changées, j'en suis pleinement convaincue. Mais les invectives ne construisent rien, elles ne font que saper la confiance.

L'Eglise est un lieu unique où chacun est accueilli comme il est. Si le géant des fast-food n'avait pas pris pour lui-même ce slogan, nous pourrions l'afficher sur nos lieux de culte : « venez comme vous êtes » ! Cela ne signifie pas toutefois que l'Eglise soit une juxtaposition d'individus. Ces individus disent ensemble « Notre Père ». Ils se reconnaissent ainsi frères et sœurs, et choisissent de vivre ensemble à l'écoute d'une Parole qui les libère de la recherche de leur intérêt propre. Cette parole les appelle à la soumission mutuelle. On n'aime pas tellement le mot soumission aujourd'hui, et moi la première, je répugne à l'utiliser. Mais la soumission mutuelle, c'est autre chose. Ensemble, nous formons un seul corps qui doit bien s'articuler pour réussir des choses

extraordinaires. La soumission mutuelle, c'est vérifier que ma propre marche aide et encourage les autres à avancer. Si une seule jambe est forte, elle ne peut pas courir seule très loin. Elle doit attendre la seconde jambe, fusse-t-elle plus faible, pour équilibrer sa marche.

Je vous invite à garder tout cela en tête quand nous réviserons nos textes de référence. Il s'agit bien de cela : nous qui avons été appelés, comment vivons-nous les uns avec les autres dans la soumission mutuelle ? Notre société attend de nous le témoignage qu'une Eglise peut être autre chose qu'une juxtaposition d'égoïsmes.

Identité

La rencontre entre Jésus et la Samaritaine nous parle aussi d'identité. « Toi, tu es juif, et moi je suis samaritaine », dit la femme. Cela aurait dû couper court à la rencontre. La samaritaine sait parfaitement qui elle est, ce qu'elle a appris, ce qu'elle croit, et pourquoi cela n'est pas compatible avec le fait de parler avec cet homme. Jésus va déplacer ses certitudes en lui permettant d'accéder à sa propre identité personnelle. Elle n'est pas qu'une femme de Samarie, vivant à l'écart de ses concitoyens. Elle a sa vérité propre, que Jésus nomme sans jugement. Puis il l'invite à sortir de son identité forteresse, pour recevoir l'identité que lui-même donne, dans l'accueil.

Jésus invite à quitter nos identités forteresse, pour recevoir l'identité que lui-même donne

L'identité du chrétien n'est pas une forteresse, elle n'a pas besoin d'être brandie en étendard, elle est donnée par Dieu et chacun a la sienne, unique et indéracinable. Elle prend sa source dans le regard bienveillant de Dieu sur moi et la grâce qu'il m'offre. Assurée de son amour, je n'ai rien à défendre et on ne peut rien m'enlever. C'est en esprit et en vérité que nous pouvons adorer et cela, nul ne peut nous l'arracher. Cette identité donnée par Dieu ne court aucun danger. Comment aidons-nous les membres de l'Eglise à recevoir leur identité de Dieu, à l'accueillir ? Comment pouvons-nous les aider à laisser leur peur et à mettre leur confiance en Dieu ? L'apôtre Paul dit qu'il a revêtu le Christ. Il s'agit bien de cela : ce vêtement, personne ne peut nous l'ôter.

Quelle soif est la nôtre ?

Au cœur de la rencontre entre Jésus et la samaritaine, ne passons pas à côté de cette question d'eau ! « Donne-moi à boire » demande Jésus. Puis ensuite « si tu connaissais le don de Dieu et qui est celui qui te demande à boire, c'est toi qui lui aurais demandé de l'eau. »

Quelle soif est la nôtre, quelle soif est celle de la société ? Peut-être de savoir de nouveau faire société ? C'est bien ce qui va se passer avec cette femme. Elle va chercher les habitants de la ville et tous sortent et se mettent à l'écoute de Jésus, jusqu'à se convertir ! Le message de l'Evangile brise les barrières entre les hommes et les femmes, il brise les préjugés et les exclusions sociales. Et dans une assemblée, on peut voir côte à côte un chômeur et un banquier, un ouvrier et le patron de l'usine, un enfant et un vieillard, hommes et femmes mélangés. Comme une parabole du Royaume, l'Eglise est ce lieu unique où la parole de chacun est attendue, entendue, dans un égal respect. Est-ce bien cela que nous vivons dans notre quotidien ? Je le crois, je l'espère. Mais je sais aussi qu'il nous faut nous redire, chaque jour à nouveau, quelle formidable promesse est faite à l'Eglise.

Quelle soif est la nôtre ? Accueillir de manière renouvelée chaque jour la Grâce donnée en Jésus-Christ qui est parole de vérité sur nos vies. Cet accueil nous met en route vers nos concitoyens. La conséquence de l'accueil de la grâce, c'est la mise en route. Je le dis souvent, en reprenant le titre d'un livre de Marion Muller-Collard, recevoir la bonne nouvelle de l'amour de Dieu pour moi ne m'endort pas mais au contraire, est gage d'intranquillité ! « Venez voir… Ne serait-ce pas le Christ ? » Voilà des mots pour l'évangélisation pleinement respectueux de l'autre : « venez voir ce qui m'est arrivé », c'est le témoignage simple et sans fioritures, conclu par une question « Ne serait-ce pas le Christ ? ».

Témoignage qui laisse ouvert pour chacun la réponse qu'il donnera à cette question.

Si nous avons soif d'une parole de vérité sur nos vies, nos contemporains ont également soif de cela. Eux aussi cherchent un lieu où prendre des forces, où rassembler une vie éparpillée, bousculée, trépidante. Eux aussi attendent des relations apaisées et respectueuses. Alors n'hésitons pas : témoignons de ce que nous avons reçu en ouvrant simplement la question « Ne serait-ce pas le Christ ? ».

Une Eglise de témoins

La femme va chercher les gens de la ville et leur dit « Venez voir ! Il y a là un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait ! Ne serait-ce pas le Christ ? » A leur tour, les gens de la ville disent : « Ce n'est plus à cause de tes dires que nous croyons ; car nous l'avons entendu nous-mêmes et nous savons que c'est vraiment lui le sauveur du monde. »

Tout cela peut paraître un peu primaire, ou bien romantique. Comment ça, Jésus n'a pas fait d'analyse situationnelle ? Pas d'étude de marché ? Pas de benchmarking ? Pas de stratégie de communication ? Il n'a même pas formé la samaritaine avant qu'elle aille témoigner auprès des habitants de la ville. Oui, juste une vraie rencontre. L'évangélisation à l'ancienne, quoi !

Je suis un peu sarcastique, à peine. Ce n'est pas que je ne crois pas aux méthodes, aux formations, aux stratégies. Enfin, si, c'est vrai, je n'y crois pas. Je crois que Dieu se fait proche, de multiples manières, et par des moyens variés. Et je pense que nous devons nous entraîner au témoignage, parce que cela n'a rien de naturel pour des luthéro-réformés bien élevés. Je pense que nous devons exercer notre intelligence et nous servir de tous les moyens d'analyse qui existent aujourd'hui. De même qu'il faut un peu de connaissance pour cultiver un jardin, savoir quelle plante a besoin d'eau, laquelle il convient de mettre en plein soleil… de la même manière formations et analyses sont nécessaires pour savoir quelle direction privilégier pour notre vie d'Eglise. Si je dis que je ne crois pas à ces méthodes, je veux dire qu'elles n'ont aucune efficacité en elles-mêmes. Ne pensez pas doubler les membres de votre Eglise du jour au lendemain en organisant un parcours alpha (j'aurais pu dire tout aussi bien des cultes-café-croissants ou encore autre chose). Si les personnes qui accueillent sont désagréables et les exposés ennuyeux, le parcours alpha fera fuir les quelques-uns qui s'y étaient risqués. Les méthodes n'ont aucune efficacité en elles-mêmes, mais elles peuvent donner des idées, encourager, stimuler l'imagination. Au final, il s'agit toujours d'une seule et même chose : permettre la rencontre personnelle. Faire en sorte que chacun se sente le bienvenu avec nous et que des paroles s'échangent en vérité, jusqu'à permettre la question « ne serait-ce pas le Christ ? ».

Laisser sa cruche

Il y a un petit morceau de phrase qui me touche particulièrement dans le récit de la samaritaine, c'est quand Jean écrit « La femme alors, abandonnant sa cruche, s'en fut à la ville… »

Une vraie rencontre nous fait abandonner des certitudes. Un deuil est nécessaire pour avancer, des choses sont à laisser pour changer. Dans notre vie d'Eglise, il nous faut aussi faire des choix, abandonner certaines choses pour s'ouvrir à ce qui vient. Si c'est évident dans ce récit, où la femme choisit l'eau vive qu'est le Christ, ce n'est pas si simple dans notre vie et notre vie d'Eglise. Ne sous-estimons pas ce temps de passage au crible de nos engagements, afin de poser ce qui est mort, même si nous l'avons beaucoup aimé.

Très concrètement, pour moi, je dois faire le deuil de tout ce que j'aurais encore voulu vous dire, sur la pluralité de notre Eglise et son unité, sur la centralité du culte dans la vie de l'Eglise et ce temps essentiel arraché au monde technicien et rentable… Mais il faut bien qu'il me reste quelques sujets pour l'année prochaine !

Aujourd'hui, l'espérance demeure. Réjouissez-vous, le matin vient, le Seigneur veille à l'accomplissement de sa promesse. Il est fidèle.

Pasteure Emmanuelle Seyboldt

Message du Trésorier du Conseil national

Synode national de Grenoble 2019

Pendant cette période de révision des textes de référence, la vie financière de l'Eglise se devait, elle aussi, d'être relue à la lumière, d'une part des éléments conjoncturels, qu'ils soient d'ordres sociaux, réglementaires ou fiscaux qui touchent notre institution, mais aussi, d'autre part, des contraintes financières qui pèsent sur les membres de nos communautés et ont pour conséquence de diminuer les ressources des Eglises locales et des paroisses. La décision prise au cours du dernier synode « *de trouver des économies dans le Titre A pour ajuster ce dernier aux capacités contributives des régions* » était la conséquence de ces difficultés et a précipité cette période de « relecture ».

En commençant cette présentation des comptes et des budgets, je voudrais d'abord l'illustrer de plusieurs statistiques qui ont marqué les travaux de cette année :

- Le Titre A de l'Union a diminué de 2,7% entre 2013 et 2018 (soit 6 exercices) et la prévision est de moins 8,7% entre 2013 et 2020 ;
- Les contributions des régions au Titre A ont diminué entre 2013 et 2018 de 3,4%, baisse qui va atteindre moins 8,5% en 2020, soit un montant global de baisse 500 000€ ;
- Les ressources des Eglises locales (RO) ont diminué de 2,6% entre 2013 et 2018 ;
- Les versements des Eglises locales et paroisses aux régions ont diminué de 3%, soit un montant global d'environ 480 000€ en moins pour les Régions.

C'est avec ces données en tête que le groupe de travail sur la réduction du Titre A, dans lequel toutes les régions étaient représentées, s'est réuni deux fois en octobre 2018 et en février 2019 et que la commission des finances a repris et poursuivi la réflexion engagée. Les conclusions de ces travaux sont détaillées dans le rapport du trésorier ; surtout, elles sont à la base des principes sous-jacents qui ont conduit la révision du budget 2019 et l'établissement de la prévision 2020.

Je vais dans cette présentation reprendre quelques éléments significatifs des comptes 2018 du Titre A de l'Union nationale avant d'aller vers les budgets 2019 et 2020 et de dégager les pistes de travail des années à venir.

Les comptes de l'exercice 2018 du titre A de l'Union

Le montant des dépenses varie de plus 1% en plus par rapport aux dépenses de 2017 ; cette variation se décompose en - 3% pour le Chapitre 1 consacré aux ministres et + 4,5% pour le Chapitre 2 « Animation et services ».
Trois éléments sont à distinguer : les allocations dans le Chapitre 1 (« Ministres »), la communication et l'informatique dans le Chapitre 2 « Animation et Services ».

- Mon rapport détaille le compte des allocations versées aux ministres qui relèvent de l'application du montant garanti. Le nombre de bénéficiaires diminue d'année en année et le montant total versé est plus faible. C'est le résultat des dispositions prises il y a quelques années en prenant comme référence de la cotisation de retraite complémentaire, le montant du plafond de la sécurité sociale. Cet effort fait à l'époque joue en retour et permet aujourd'hui de diminuer le montant global des allocations complémentaires sans toucher au niveau du montant garanti. Toutefois, nous devons rester vigilants devant les projets de loi en préparation, devant les futures modalités de calcul de la période professionnelle et les incidences qu'elles pourraient avoir sur

notre propre système d'allocations, et sur le développement prévisible des charges liées à la dépendance ;

- La communication, poste détaillé à la fin du chapitre 2, comprend l'incidence d'un emploi supplémentaire d'infographiste rendu nécessaire par la charge grandissante et la diversité des productions internes ainsi que le suivi exigeant du site et des réseaux sociaux.
- La lourde charge de l'informatique, dans le chapitre sur les services, est liée notamment à la mise en place, l'exploitation et l'amortissement de la base de données Navision ; il devenait nécessaire et même inévitable de pouvoir disposer d'un outil répondant aux besoins grandissants dus à des nécessités internes, siège-régions, et à des contraintes extérieures (communication) et réglementaires (RGPD, etc). Une révision globale du calcul de l'amortissement a en outre été faite sur des bases plus exigeantes en matière d'obsolescence de matériel ou de logiciel.

Les dépenses nationales et les contributions régionales et locales

Nous finissons l'exercice 2018 avec un léger déficit -inférieur à 1% des recettes- alors que les prévisions annonçaient un solde négatif de 3%. Les premières esquisses budgétaires pour les années 2019 et 2020 affichaient également des résultats en déficit.
Le Synode de Lezay s'est alarmé de la distance grandissante entre les charges du titre A de l'Union nationale et les disponibilités des régions apportées par les contributions des Eglises locales et paroisses. Il est vrai, que par habitude, on se focalise sur le Titre A qui représente le budget de l'Union nationale, assuré à 98% par les contributions régionales. Mais en réalité, ce poste n'est qu'une part de 30% des sommes collectées par les régions pour alimenter les Titres A, B, C et D en considérant que le titre E relatif aux consistoires est toujours à l'équilibre.
Quelles sont les missions assurées par l'Union nationale qu'il faudrait supprimer ou réduire pour faire des économies ? Ces missions sont évaluées dans le rapport du trésorier.
En réalité ces réflexions et les décisions qui en découlent sont incomplètes si elles ne prennent pas en compte l'ensemble des dépenses gérées par l'Union nationale et les régions :

- D'un côté les Titre A (budget du siège), B (rémunérations des ministres), C (activités régionales), et D (participation au budget du DEFAP) qui tous ont pour origine les contributions des Eglises locales ;
- De l'autre certains fonds dédiés comme le Fonds « Projets » et le Fonds « Témoignage et Développement » qui ne sont pas financés par une recette issue des régions et donc des Eglises locales, mais par des dons spécifiques faits à l'Union et par des produits financiers.

A ce jour, ces produits financiers permettent exclusivement de financer des projets comme le futur Grand Kiff, certaines rencontres internationales, des séjours de formation comme Alternative-Théologie, …. En fin d'année 2018, le site de l'Union nationale a été ouvert aux dons en ligne et a permis de recevoir en une dizaine de jours plus de 6 000€. L'expérience sera renouvelée sur des courtes périodes et sur des thèmes précis comme le Grand Kiff ou l'aide aux étudiants IPT en reconversion, pour éviter qu'il y ait interférence avec les actions locales.

Ainsi, nous appliquons et respectons aujourd'hui le principe par lequel la solidarité nationale finance le fonctionnement de l'Eglise -locale, régionale ou nationale-, lequel, par conséquent, dépend uniquement de ses contributeurs ; les produits issus de la gestion du patrimoine mobilier ne sont affectés qu'aux actions et évènements exceptionnels, ce qui rend encore plus cruciale aujourd'hui qu'hier, le développement de nos ressources propres que sont les dons et offrandes des fidèles des communautés.

Les budgets 2019, 2020 et suivants

Le budget 2019 a été révisé en fin d'année 2018 et est présenté à l'équilibre. Il est bâti sur des bases qui suivent les résultats des années 2017 et 2018. Il prolonge également les modalités restrictives mises en place notamment avec la Fédération protestante de France et les autres partenaires.
La prévision 2020 tient compte des concertations amorcées cette année avec la FPF pour réexaminer notre part dans son budget d'ensemble et, par conséquent, pour baisser notre dotation.
Ce budget développe aussi le principe que toutes dépenses de fonctionnement des équipes d'animation sont assurées par le Titre A, mais que les activités projets sont prises en charge par le fonds dédié « Projets » si, et seulement si, les ressources correspondantes se présentent.
D'une façon globale, la baisse des dépenses du Titre A se poursuivra entre 2019 et 2020 avec un taux de 3%.
Cette vision 2020 ne doit pas être strictement limitée au Titre A mais élargie à l'ensemble des charges nationales et régionales, sinon, notre effort ne sera pas suffisant pour compenser toutes les charges incompressibles de fonctionnement, et celles des projets envisagés ; c'est la raison pour laquelle il sera nécessaire d'intensifier la recherche de dons spécifiques et, suivant la conjoncture, de mobiliser des produits financiers.

Mais au-delà de ces mesures techniques, notre préoccupation primordiale est d'accompagner les Eglises locales et les paroisses à poursuivre leurs efforts pour :

- Assurer une gestion équilibrée ressources/dépenses,
- Augmenter le nombre de foyers versant une offrande nominative ou simplement participant à la vie financière des communautés, pour essayer de revenir à l'effectif de 2013,
- Construire, développer et évaluer une véritable animation financière insérée dans le projet local.

Se donner les moyens d'être une Eglise présente et témoignant, n'est-ce pas le mot d'ordre à retenir pour poursuivre cette réflexion engagée cette année sur la vie financière de l'Eglise ?

Denis Richard